



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 680 décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de voirie et un emprunt de 1 890 575 \$ pour en payer le coût* adopté lors de l'assemblée extraordinaire du 6 avril 2019.

Ce règlement entre en vigueur, pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 821 302 \$, ce 8 mai 2019, jour de l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et ce, conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 14 MAI 2019**

Liane Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière